



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 31 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 11 juillet 2018 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoint

Claire CAILLON, Bertrand GRISEL, Yvette LANÇON.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Bruno MOREAU, Sylvie RIBAIMONT, Isabelle HUARD, Nicolas VERNEAU, Sylvia HERLÉDAN.

Absents :

Alain PREGEANT, qui donne pouvoir à Joël BARON,
Maryse FERMÉ, qui donne pouvoir à Claire CAILLON,
Agnès COULBEAU, qui donne pouvoir à Bertrand GRISEL,
Jean DE GOLOUBINOW, qui donne pouvoir à Nicolas VERNEAU
Lionel RUÉ-THIBAL, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE
Virginie VINCENT,
Stéphane LABBÉ, qui donne pouvoir à Sylvia HERLÉDAN.

Secrétaire de séance :

Isabelle HUARD

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de porter à l'ordre du jour le point suivant :

- Ouverture de crédits au budget général.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/juillet-2018

Demande d'accord sur le projet de périmètre de protection modifié du Domaine de Chambord

Monsieur Nicolas VERNEAU, conseiller délégué à l'urbanisme, présente au Conseil Municipal le périmètre de protection modifié du Domaine de Chambord.

Un des objectifs de ce périmètre est la préservation de l'habitat ancien.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que des fiches précises seront remises aux communes pour les règles à respecter pour les autorisations d'urbanisme.

Monsieur Nicolas VERNEAU demande toutefois que la collectivité puisse avoir, au cas par cas, une certaine souplesse lors de l'étude des autorisations d'urbanisme et qu'il soit pris en compte l'environnement dans lequel se situera le projet.

Monsieur le Maire insiste également sur le respect des délais d'instruction. En effet le délai de 2 mois sera porté à 3 mois (transmission du dossier aux services de l'Architecte des Bâtiments de France).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et débattu,

Par 11 voix POUR

6 ABSTENTIONS

Donne son accord sur le projet de périmètre de protection modifié du Domaine de Chambord.

Syndicat de VIDEO-PROTECTION

En préambule, Monsieur Bertrand GRISEL, membre du syndicat, regrette de ne pas être systématiquement destinataire des Procès Verbaux de réunion.

Par ailleurs, Monsieur le Maire et Monsieur GRISEL rappellent au Conseil Municipal la création de ce syndicat, son objet et ses financements.

Monsieur le Maire rappelle les différentes actions des services de gendarmerie grâce à ce système de vidéo-protection installé sur les communes.

Délibération N°002/juillet-2018

VIDEO-PROTECTION - ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO PROTECTION DES COMMUNES DE : BEUCE-LA-ROMAINE, CHATILLON-SUR-CHER, DHUIZON, FOSSÉ, LASSAY-SUR-CROISNE, SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY, SAMBIN, SASSAY ET YVOY-LE-MARRON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de Vidéo Protection a décidé par délibération du 29 mai 2018 de :

Confirmer l'adhésion des Communes de DHUIZON, FOSSÉ, LASSAY-SUR-CROISNE, SAMBIN, SASSAY et YVOY-LE-MARRON au Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection, (Communes qui ont déjà délibéré sur l'adhésion au SICOM),

Proposer l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection des Communes de :

BEUCE-LA-ROMAINE pour la totalité de son périmètre, (suite à la création de la Commune Nouvelle), CHATILLON-SUR-CHER et SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY au Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection.

Ces communes devront confirmer par délibération l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection sur l'étendue de leur périmètre.

La commune de HUISSEAU SUR COSSON étant adhérente au Syndicat de Vidéo Protection, il convient à chaque commune membre du syndicat de délibérer sur l'adhésion des communes ci-dessus au SICOM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes ci-dessus.

Délibération N°003/juillet-2018

VIDEO-PROTECTION - ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO PROTECTION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « TELEMUS 41 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de Vidéo Protection a décidé par délibération du 29 mai 2018 d'adhérer au GIP (Groupement d'Intérêt Public) créé par la Préfecture de Loir et Cher et dénommé TELEMUS 41.

Ce GIP sera compétent « pour porter toute démarche innovante et expérimentale destinée à développer la coproduction de sécurité publique en Loir-et-Cher. A ce titre, il s'engagera dans une démarche de réflexion et apportera son expertise au profit des membres du groupement »

Ce GIP dénommé « TELEMUS 41 » permettra de rechercher les financements de l'installation et l'entretien de dispositifs de renvoi d'images vers le Centre d'Opérations et de renseignement de la Gendarmerie de Blois, et coordonnera la réflexion sur la mise en place des dispositifs de lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI) ;

La commune de HUISSEAU SUR COSSON étant adhérente au Syndicat de Vidéo Protection, il convient à chaque commune membre du syndicat de délibérer sur l'approbation des statuts du GIP

dénommé « TELEMUS 41 et sur l'adhésion du (Syndical Intercommunal de Vidéo Protection (SICOM) au GIP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts du GIP dénommé « TELEMUS 41 » ainsi que l'adhésion du SICOM au GIP.

Délibération N°004/juillet-2018

VIDEO-PROTECTION - MODIFICATION DES STATUTS ET EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de Vidéo Protection a décidé par délibération du 29 mai 2018 d'adopter la modification des statuts et l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection, suite à l'adhésion de communes nouvelles et à l'adhésion au GIP (Groupement d'intérêt Général) « TELEMUS 41 »

La commune de HUISSEAU SUR COSSON étant adhérente au Syndicat de Vidéo Protection, il convient à chaque commune membre du syndicat de délibérer sur la modification des statuts du SICOM et sur l'extension du périmètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts et l'extension du périmètre du territoire syndical.

Délibération N°005/juillet-2018

CESSION DE TERRAIN RUE DU PONT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a donné lecture, lors de la séance du 25 juin 2018, d'un courrier de Monsieur et Madame BERNARD Cédric souhaitant acquérir une bande de terrain jouxtant leur propriété.

Après bornage, la superficie du terrain est de 89 m².

Le Conseil Municipal avait décidé de reporter ce dossier afin de pouvoir discuter en amont du prix de cession du m² (coût réel 91 euros le m²) ou autre proposition. Le dossier a été évoqué en réunion d'élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose à Monsieur et Madame BERNARD de leur céder 89 m² (parcelle BD 68b) au prix de 82 euros le m² soit 7 298 euros - frais d'acte à charge de l'acquéreur.

Délibération N°006/juillet-2018

BUDGET GENERAL - OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 juin décidant de retenir le Crédit Agricole pour la souscription d'un emprunt de 150 000 €.

Le contrat de prêt a été signé.

Il convient d'ouvrir les crédits budgétaires au Budget Général, à savoir :

Recettes	Article 16411-82	150 000 €
Dépenses	Article 2115-82	150 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits.

AFFAIRES DIVERSES

- La Commune de COURMEMIN a adressé un courrier aux Communes membres de la Communauté de Communes du Grand Chambord les informant de son souhait de se retirer de la Communauté. Le Conseil Municipal ne pourra donner son avis qu'après la décision du Conseil Communautaire.

- 14 JUILLET : Belle manifestation - beau feu d'artifice, mais attention aux problèmes de sécurité lors de la retraite aux flambeaux - bonne animation. Il a été constaté une baisse des repas d'1/3 par rapport à l'an passé.

- Prochaine réunion d'élus : le 10 septembre 2018 à 18 heures.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de sécheresse est applicable. Information sur le panneau lumineux, sur le site de la Commune et affiché en Mairie.

- Madame Sylvia HERLEDAN informe le Conseil Municipal que les problèmes de stationnement sur les trottoirs perdurent. Il est proposé de rencontrer les propriétaires des véhicules. Si malgré cette rencontre les véhicules sont encore en stationnement gênant, il sera demandé une verbalisation par la gendarmerie.

- Monsieur Joël BARON signale que l'arrosage qui est effectué par l'agriculteur sur la Route de Vineuil est dangereux. L'eau arrive sur la route ce qui la rend glissante.

- Monsieur Bertrand GRISEL informe que Monsieur Bernard DOYEN a proposé à la commune de réaliser une exposition sur les châteaux privés de la région. Cette exposition aura lieu le 8 septembre en même temps que le FORUM des ASSOCIATIONS.

- Madame Sylvie RIBAIMONT rappelle la demande de l'association YOGA de pouvoir bénéficier de la salle de motricité le mercredi matin. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- Madame Sylvie RIBAIMONT informe le Conseil Municipal de la création d'une association dont elle est membre « Le Cancer du sein, parlons-en ».

Leur projet est de rassembler des fonds par le biais de manifestations pour une participation en 2019 au Trophée des Sables.

Elle souhaiterait y associer une classe de l'école élémentaire pour parrainer des enfants.

La séance est levée à 20 heures 15.



Le Maire,

Joël DEBUIGNE